



Municipalité de Saint-Magloire

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE
MRC DES ETCHÉMINES
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Magloire :

QU'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SERA TENUE LE VENDREDI 11 MARS 2016, À 17 H, À LA SALLE MUNICIPALE DE SAINT-MAGLOIRE SITUÉE AU 127 RUE PRINCIPALE.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DEVRA STATUER SUR :

1- L'adoption du *Règlement N° 303-16 aux fins de modifier le règlement N° 227-06 intitulé : « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur les chemins municipaux » de façon à fixer la période de l'année à laquelle s'applique ledit règlement*

Donné à Saint-Magloire ce 8^e jour de mars 2016.

Valérie Gagnon-McComeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière